



Séance du 2 octobre 2025
 Date d'affichage : 23 septembre 2025
 Date de convocation : 23 septembre 2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° : 25/10/05

Nombre de conseillers en exercice : 64
 Quorum : 33
 Présents : 39
 Pouvoirs : 1
 Votants : 40
 Vote : à l'unanimité

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 2 octobre, les membres du Conseil municipal de la commune de Souleuvre en Bocage légalement convoqués se sont réunis à la mairie de SOULEUVRE EN BOCAGE à 20h30, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Alain DECLOMESNIL, maire de la commune.

Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	A donné pouvoir à		Présent	Absent	Excusé	A donné pouvoir à
ALLAIN Annick	X				LEBASSARD Sylvie	X			
AMAND Pierre		X			LEBOUCHER Chantal			X	
BECHET Thierry		X			LECHERBONNIER Alain	X			
BEHUE Nicole			X		LEFRANCOIS Denis	X			
BERTHEAUME Christophe	X				LEPETIT Sandrine	X			
BRIERE Aurélien		X			LEROY Stéphane	X			
BROUARD Walter	X				LEVALLOIS Marie-Line	X			
CATHERINE Pascal	X				LHULLIER Nicolas		X		
CHATEL Richard			X		LOUVET James	X			
CHATEL Patrick			X		MARGUERITE Guy	X			
DECLOMESNIL Alain	X				MARIE Sandrine		X		
DELIQUAIRE Regis	X				MAROT-DECAEN Michel	X			
DESCURES Séverine		X			MARTIN Éric		X		
DESSAISONS Nathalie	X				MARY Nadine	X			
DUCHEMIN Didier	X				MASSIEU Natacha	X			
DUFAY Pierre	X				MAUDUIT Alain	X			
ESLIER André	X				METTE Philippe		X		
FALLOT DEAL Céline	X				MOISSERON Michel	X			
GUILLAUMIN Marc	X				MOREL Christiane	X			
HAMEL Pierrette	X				ONRAED Marie-Ancilla			X	
HARDY Laurence			X		PAYEN Dany		X		
HARDY Odile			X		PELCERF Annabelle		X		
HERBERT Jean-Luc	X				PIGNE Monique	X			
HERMON Francis	X				POTTIER Mathilde		X		
HULIN-HUBARD Roseline	X				RAULD Cécile	X			
JAMBIN Sonja			X	LEPETIT Sandrine	ROGER Céline	X			
JAMES Fabienne	X				SAMSON Sandrine	X			
JOUAULT Serge			X		SANSON Claudine	X			
LAFORGE Chantal		X			SAVEY Catherine		X		
LAFOSSÉ Jean-Marc	X				THOMAS Cyndi		X		
LAIGNEL Edward	X				VANEL Amandine			X	
LE CANU Ludovic		X			VINCENT Michel	X			

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° : 25/10/05

Délibération n° 25/10/05	Modification des tarifs des accueils de loisirs
---	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du conseil municipal n°21/06/02, n°23/05/03, n°24/05/07 & n°25/05/08,

Considérant que les tarifs des différents services municipaux sont fixés par délibération du Conseil Municipal,

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait fixé la grille tarifaire suivante pour ses accueils de loisirs à compter du 5 juillet 2025 :

Prix brut de la journée (hors repas)	28.92 €
Prix brut de la demi-journée	14.46 €
Prix du repas	4.00 € *
Prix de la nuitée	10.17 €

*tarif évoluant systématiquement avec le tarif de la restauration scolaire.

Sur ces tarifs, la commune a décidé d'apporter les aides suivantes :

-une aide forfaitaire

	Journée	Demi-journée
Pour tout enfant du territoire communal ou d'un agent communal	12.20 €	6.10 €
Pour tout autre enfant	9.20 €	3.10 €

-une aide complémentaire en fonction du quotient familial

	0-620	621-900	901-1200	1201-1500	1501-1800	1801 et +
Journée	6.00 €	4.00 €	3.00 €	2.00 €	1.00 €	0.00 €
Demi-journée	4.00 €	2.00 €	1.50 €	1.00 €	0.50 €	0.00 €

Cette aide complémentaire est appliquée à chaque enfant fréquentant les accueils de loisirs en fonction du quotient familial de la famille.

Monsieur le Maire expose que, dans les faits, cette grille tarifaire est difficilement applicable pour les enfants placés auprès de familles d'accueil.

Aussi, pour les enfants placés auprès de familles d'accueil, Monsieur le Maire propose d'appliquer à compter de ce jour le montant d'aide complémentaire suivant :

	Quel que soit le QF
Journée	3.00 €
Demi-journée	1.50 €

En outre, Monsieur le Maire propose d'introduire, à l'instar de ce qui existent pour les accueils périscolaires, un tarif de 4 € le ¼ d'heure pour tout retard (famille venant chercher leur enfant après 18h30).

Il précise que les autres termes de la délibération n°25/05/08 et des délibérations antérieures encore en vigueur demeurent inchangés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **Valide**, pour les enfants placés auprès de familles d'accueil, à compter de ce jour, le montant d'aide complémentaire suivant :

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° : 25/10/05

	Quel que soit le QF
Journée	3.00 €
Demi-journée	1.50 €

- **Décide** d'introduire un tarif de 4 € le ¼ d'heure pour tout retard (famille venant chercher leur enfant après 18h30).

Et d'une manière plus générale, **charge** le Maire de mener à bien toutes les démarches nécessaires à l'application de cette délibération.

Pour extrait conforme
au registre des délibérations
Le Maire
Alain DECLOMESNIL



Le secrétaire de séance
Sandrine SAMSON

